

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 Septembre 1879.

Chronique générale.

L'Empereur d'Allemagne n'a point été reçu à Strasbourg avec tout l'enthousiasme que nous l'ont dit les dépêches officielles.

Nous trouvons, dans un journal, les lignes suivantes, qui ont pour but de rétablir la vérité, altérée en ce qui concerne l'accueil fait à l'empereur Guillaume :

« Nous avons vu hier, dit ce journal, un habitant de Strasbourg qui avait quitté cette ville après la réception faite à l'Empereur d'Allemagne et qui proteste avec énergie contre le récit d'un journal d'après lequel la ville se serait mise en fête pour recevoir son souverain.

« Cela est si loin de la vérité que les officiers français qui, en qualité d'attachés militaires, ont suivi les manœuvres allemandes, et qui avaient à leur tête le général Cornu, un enfant de Strasbourg, ont reçu l'ordre, par crainte de manifestations préparées à cet effet, de ne pas se joindre à l'état-major de l'Empereur allemand pendant son séjour dans la ville alsacienne.

« Seules, les maisons habitées par les Allemands étaient pavées et fleuries avec une profusion officielle, d'un goût douteux d'ailleurs.

« Au théâtre, pas un habitant n'avait loué de place pour le spectacle de gala, et chaque étranger qui venait louer des places devait donner son nom et son adresse.

« Le soir, dans un simple café-concert rempli de monde, il y eut une ovation formidable faite à une chanteuse dont le talent modéré ne s'était jamais vu à pareille fête, et cela parce que cette artiste, dans la valse chantée des Cent Vierges, de M. Lecocq, chante ces mots : O Paris, beau pays ! Une immense acclamation l'a interrompue à plusieurs reprises. »

D'autre part, la presse étrangère est unanime à constater, comme les journaux français, la froideur de l'accueil fait par la population strasbourgeoise à l'Empereur d'Allemagne. Le Times a trouvé un mot bien caractéristique pour analyser l'impression ressentie par tous ceux qui ont assisté à l'entrée de l'empereur Guillaume dans la capitale de l'Alsace : « — On sentait, dit-il, que la France était là aussi bien que l'Allemagne. »

A l'inauguration de la statue du colonel Denfert à Montbéliard, M. Lepère a fait, dans un discours chaleureux, un éloge éloquent du défenseur de Belfort.

La foule était très-nombreuse et l'aspect de la fête splendide.

Un banquet de 2,000 couverts a eu lieu ensuite. M. Lepère a repris la parole ; il a dit que tous les ministres étaient d'accord sur la question de la liberté de l'enseignement, et que le gouvernement ne faillirait pas.

A Perpignan, l'inauguration de la statue d'Arago avait attiré également une foule considérable.

M. Jules Ferry a retracé la vie d'Arago, qu'il a appelé « le défenseur du suffrage universel. » Les ministres sont accueillis

partout aux cris répétés de : Vive la République ! (Agence Havas.)

Dans son numéro d'hier matin, le Soleil accuse M. Waddington d'une grave indiscretion. Dès son arrivée à Paris, le ministère des affaires étrangères aurait annoncé à plusieurs personnes que, dans son entretien à Paris avec lord Salisbury, il s'était défendu de l'idée d'une alliance franco-russe.

Les déportés de retour à Paris commencent à chercher à faire de la propagande radicale près de l'armée. Ils prennent différents motifs de négoce pour pénétrer dans les casernes et y distribuer clandestinement un petit livre édité par les comités de l'Internationale et qui a pour titre : « Le devoir du soldat envers le peuple, » imprimé en Belgique, et dont tous les amnisties sont abondamment pourvus.

L'un d'eux a déclaré en avoir remis plus de cent en deux jours à des militaires de la garnison de l'Ecole militaire.

M. JULES SIMON.

Si l'on en croit le Figaro, M. Jules Simon vient de raconter à un directeur de revue anglaise tout ce qu'il a sur le cœur. Ce sont aussi des considérations fort intéressantes sur le passé, le présent et l'avenir de la R. F. Peut-être cette conversation sera-t-elle niée demain, mais elle fait trop de bruit aujourd'hui dans la presse pour que nous n'en donnions pas les passages principaux :

« La rentrée du Parlement à Paris, dit-il, était absolument nécessaire. En France, les ministres ont tout à faire par eux-mêmes, aucune mesure importante ne peut être laissée aux soins des chefs de bureau, et cela étant, leur présence presque constante à leurs différents ministères est de la plus grande importance pour l'expédition des affaires. D'un autre côté, M. Simon me parla de la Chambre actuelle, qu'il trouvait capricieuse, nerveuse et remuante comme une jeune fille — c'est son expression exacte — et dans de telles circonstances, les ministres ne peuvent jamais s'éloigner, afin d'éviter le hasard d'être soudainement et capricieusement renversés.

« Comme il est absolument impossible aux mêmes hommes d'être en même temps à deux endroits différents, il vaut mieux, dit-il, que le Parlement revienne à Paris, où la Chambre des députés et le Sénat sont près des différents ministères.

« M. Simon avait, d'accord avec M. Thiers, proposé que le Parlement siégeât à Saint-Cloud, qui est près de la capitale et de toutes les administrations publiques, et cependant à une distance suffisante pour obvier à quelques-unes des difficultés qui peuvent survenir lorsque les séances se tiennent dans la métropole. Cette proposition n'ayant pas été acceptée, M. Simon donne sa complète approbation au retour des Chambres de Versailles à Paris, quoiqu'il reconnaisse que de cette résolution peut survenir quelque ennui.

« Paris, m'assura M. Jules Simon, n'est pas toujours aussi fiévreux et aussi remuant que les étrangers et les politiciens français eux-mêmes le croient. Son attitude générale est calme, mais la population est sujette parfois à des agitations qui sont très à craindre

et qu'on doit éviter avec soin. M. Simon croit à une République conservatrice. Il me dépeint la situation présente comme des plus délicates. — Quant à lui, calomnié, injurié et incompris par les membres du parti auquel il a appartenu et auquel il appartient toujours sincèrement, il n'a aucun appui, aucun encouragement à attendre de la part du parti qu'il a toujours combattu. »

M. Jules Simon en vient ensuite à l'article 7 du projet Ferry qu'il appelle une « bêtise » ; il se plaint amèrement de deux choses : premièrement de la difficulté de faire comprendre à ses concitoyens le véritable usage de la liberté, et ensuite de l'apathie du « parti conservateur ». Il s'occupe ensuite de M. Gambetta :

« M. Jules Simon parle assez vivement de M. Gambetta, qu'il connaît depuis des années, et qui, lorsqu'il était plus jeune, avait l'habitude de l'appeler « Maître ». M. Simon affirme que l'ex-dictateur manque complètement de capacité réelle comme politicien et comme homme d'Etat, et que ce qu'il cherche avant tout, c'est la réalisation de ses rêves les plus ambitieux — être président de la République. — C'est le seul but de sa vie, et, pour y arriver, il est prêt à sacrifier beaucoup.

« M. Simon ne va pas jusqu'à prétendre que, pour son élévation personnelle, M. Gambetta mènerait sans pitié son pays à la ruine, mais il maintient que le président de la Chambre a déjà prouvé qu'il n'hésite pas à mettre la France en péril, s'il peut gagner par là de la popularité ; et M. Simon m'a assuré que M. Thiers était encore beaucoup plus sévère que lui dans son jugement sur M. Gambetta.

« D'après M. Simon, Gambetta a gagné sa popularité lors de la guerre, en devenant le partisan de ces sauvages enthousiastes qui voulaient continuer la guerre alors qu'il n'y avait aucune autre chance que celle de ruiner complètement la France.

« Cette théorie de « nous nous battons quand même », le rendit populaire auprès des masses, qui prirent son ambition criminelle pour du patriotisme. M. Simon était sur le point de marcher à la tête d'une force armée contre M. Gambetta (ainsi que M. Thiers le suppliait de le faire depuis longtemps), afin de supprimer, par les balles et les baïonnettes, une politique qui ruinait la France. Cela devait se faire le jour même où Gambetta envoya sa démission.

« Depuis lors, d'après M. Simon, la tactique de M. Gambetta a été toujours de se conserver la faveur populaire, et, autant que possible, de ne jamais se mêler à quelque grand événement dont il ne pût, à certain jour, se retirer. Pendant la Commune, me dit M. Simon, cela a été complètement prouvé. Tous les hommes d'Etat, tous les hommes politiques de France restaient à Versailles, prêts à risquer leur vie pour leurs opinions et pour ce qu'ils croyaient être le salut du pays.

« La situation était des plus délicates. D'un côté, les conservateurs, comme M. Simon, M. Thiers et les autres, étaient d'avis d'écraser la Commune d'un seul coup, tandis que, entre les adversaires, se trouvait un groupe composé d'hommes comme Clémenceau et autres, qui ne pouvaient approuver ce qui se passait à Paris, et qui cependant ne voulaient pas conseiller des mesures fortes et violentes contre le parti qu'ils représentaient dans l'Assemblée.

« Où était M. Gambetta pendant cette crise périlleuse ? En Espagne, où il avait

soin de rester silencieux afin de ne se compromettre vis-à-vis d'aucun parti, jusqu'à ce que la difficulté eût disparu par l'entrée des troupes de Versailles et la défaite de l'insurrection.

« M. Simon me donna encore une troisième preuve de ce système que nous appelons, nous, « trimming » (finasserie), mais que certains gens sont tentés de nommer manque d'honnêteté, ou bien trahison, et qui apparaît dans les actes politiques de M. Gambetta. Quand la députation des protectionnistes vint de Lille à Paris, elle rendit visite à quelques hommes d'Etat et aux ministres, afin de connaître leur opinion.

« M. Tirard avoua franchement aux membres de cette députation qu'il était un défenseur des principes libre-échangistes, et M. Simon fit de même, ne prenant pas la peine de cacher son opinion.

« Lorsqu'ils se présentèrent chez M. Gambetta, il refusa prudemment de les voir, alléguant que, comme président de la Chambre, il ne lui était pas permis de donner son opinion (ce qui, naturellement, est faux, car le président de la Chambre est seulement obligé d'être impartial dans sa façon de diriger les débats) ; mais son secrétaire exprima les regrets du grand Léon dans des termes si flatteurs et si cordiaux que la députation se retira presque aussi satisfaite que si une audience lui avait été accordée ; et elle annonça, à son retour à Lille, qu'elle savait que M. Gambetta était avec elle. Imaginez la surprise de la députation lilloise quand, obligé de se prononcer, le président de la Chambre déclara qu'il était et avait toujours été un ardent libre-échangiste.

« En un mot, M. Simon dépeint M. Gambetta comme un homme qui attend tranquillement, observant quel est le courant de l'opinion publique le plus fort et le plus puissant, et alors il le suit sans s'inquiéter d'autre chose que de son ambition personnelle. Jusqu'à un certain point, m'assura M. Simon, M. Gambetta est forcé d'agir ainsi, quelquefois malgré sa volonté, poussé qu'il est par un groupe de deux ou trois individus qui sont derrière lui (M. Simon me dit qu'il pourrait les nommer s'il le voulait), lesquels étant résolus de tirer profit du triomphe et du succès de M. Gambetta, le poussent et ne lui permettent ni d'hésiter ni de reculer.

« Après quelques mots dans lesquels M. Simon m'exprime sa sincère conviction que la majeure partie de la France est catholique ; après m'avoir parlé de Whitehall Review dans les termes les plus flatteurs, et après avoir complètement exonéré le Figaro de tout soupçon de mauvaise foi ou d'une intention de lui causer de l'ennui en publiant la conversation dont il a été question, M. Simon me dit adieu, et je pris congé du grand homme d'Etat dont la merveilleuse habileté et l'expérience sont aussi connues que son patriotisme éprouvé et sa courageuse franchise. »

Le Pays annonce que l'année prochaine auront lieu : 1° le renouvellement par moitié des conseils généraux de France ; 2° le renouvellement par moitié des conseils d'arrondissement ; 3° le renouvellement intégral des conseils municipaux.

Samedi, M. Gambetta est venu passer deux heures au Palais-Bourbon où l'attendaient cinq ou six de ses fidèles. Dans le courant de la conversation, M. Gambetta

s'adressant à un député lui déclara qu'il était partisan du scrutin de liste.

« J'appuierai ce projet de tout mon pouvoir, a-t-il ajouté, et j'en ferai, au besoin, une question personnelle. »

Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Sur des indications venues de bonne source, le gouvernement a chargé le préfet de police de faire surveiller très-attentivement le comité de secours aux amnésités. De différents faits recueillis de divers côtés, on a pu en conclure qu'il devenait urgent de se tenir sur ses gardes. »

M. Merlin, le nouveau préfet de la Haute-Garonne, frappe à tort et à travers les fonctionnaires placés sous ses ordres. D'un seul coup il suspend deux maires de l'arrondissement de Muret, M. de Suarez d'Almeida, maire de Saint-Sulpice-sur-Lèze, et M. Palenc, maire de Rieux.

On reproche au premier d'avoir prononcé à haute voix, sur la place publique, des paroles injurieuses pour le gouvernement républicain.

Quant au second, son crime est bien plus abominable : il a assisté comme maire et ceint de son écharpe à la procession du vœu de Louis XIII, et osé appeler la fête de la Vierge Marie : la *Fête de la France*.

Plusieurs journaux affirment que le gouvernement se serait déjà préoccupé de donner à M^e de la Tour d'Auvergne un successeur à l'archevêché vacant de Bourges.

Le fait est complètement inexact ; ce qui a pu donner lieu à ce bruit, c'est qu'en effet quelques députés de centre gauche ont prononcé au ministère de la justice le nom de M^e Foulon, évêque de Nancy, et celui du curé de Saint-Germain, ancien confesseur de M. Thiers.

L'une des pétroleuses les plus illustres, la citoyenne Louise Michel, a adressé la lettre suivante au Président de la République :

« Nouméa, 25 juillet 1879. »

» Monsieur le Président de la République,

» Veuillez considérer comme nulles toutes les démarches outrageantes pour mon honneur qu'on se permet de faire en mon nom, grâce au silence que font six mille lieues autour de moi.

» Je désavoue hautement, non-seulement la démarche de M^{me} Céleste Hardouin, mais encore toutes celles que pourraient faire ou auraient faites en mon nom des gens mal inspirés.

» Je ne comprends d'autre retour en France que celui qui ramènerait toute la déportation et toute la transportation de la Commune, et n'en accepterait jamais d'autre.

» Recevez, monsieur le Président, l'assurance de mon respect.

» LOUISE MICHEL. »

La citoyenne Michel va être satisfaite. Le *Rappel* annonce que M. Le Royer a décidé que toutes les femmes encore détenues pour participation aux événements de 1871 seraient immédiatement mises en liberté. La nouvelle n'étant pas démentie, il faut en tirer cette conséquence que le ministère de la justice se croit assuré d'étendre la clémence du pouvoir à toutes ces malheureuses.

A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que le pétrole a causé, durant le règne de la Commune, pour 76 millions de dommages, sans y comprendre ceux résultant de la destruction des édifices publics.

P.-S. — M^{me} Hardouin, institutrice à Bagnolles, si brutalement désavouée par son ancienne camarade, écrit à la *Marseillaise* pour se disculper et proteste qu'elle n'a obéi qu'à un sentiment généreux. (Union.)

RACHAT DES CHEMINS DE FER PAR L'ÉTAT

L'ATTITUDE DES LIBÉRAUX FRANÇAIS ET CELLE
DES LIBÉRAUX ALLEMANDS.

(Suite.)

Le rachat des chemins de fer par l'Etat soulève bien des questions : questions éco-

nomiques, questions financières, questions politiques.

Disons un mot seulement de ces dernières.

Donner à l'Etat l'exploitation des chemins de fer, c'est lui attribuer les plus grands moyens de séduction, de corruption, de pression. C'est faire directement dépendre de lui 20,000 employés nouveaux, c'est indirectement mettre entre ses mains, par le jeu des tarifs, les intérêts de catégories nombreuses de commerçants ; c'est lui permettre d'influer d'une manière redoutable sur les votes. Il faut à la liberté des garanties. Il est notoire que plus les attributions de l'Etat sont étendues, plus l'indépendance du citoyen est menacée.

Les seuls pays qui soient parvenus à conserver intacts, pendant plusieurs générations, les libertés politiques et le régime représentatif sont les pays où l'Etat a eu le bon sens de se mettre à la portion congrue, et de pratiquer le plus possible le régime d'abstention dans toutes les sphères où pouvait se mouvoir l'initiative privée : l'Angleterre et les Etats-Unis en sont la preuve. Dans un pays où un nombre infini d'existences dépendent, au contraire, du gouvernement, la liberté politique réelle ne peut être de longue durée.

Dira-t-on que nous exagérons les dangers politiques de cette absorption par l'Etat du commerce des transports ? Plût à Dieu qu'il en fût ainsi ! Mais tout nous prouve que nous n'exagérons pas, on sait quelle a été pendant ces trois dernières années et quelle est encore la fragilité des fonctions administratives dépendant de l'Etat, ou des départements, ou des municipalités. A chaque changement de majorité, il y a un va-et-vient qui d'abord s'arrête aux régions supérieures ou moyennes, mais qui tend à descendre aux régions les plus basses. On sait qu'un fonctionnaire de l'Etat, grand, moyen ou petit, ne peut jamais être sûr de poursuivre sa carrière pendant une longue série d'années, ou que, pour y parvenir, il est obligé à toutes sortes de compromis et de concessions. Plus le gouvernement est représentatif et démocratique, plus le danger s'accroît, parce que les changements de majorité y sont plus fréquents. Au point de vue politique, nous ne croyons pas qu'il soit possible de réfuter la doctrine des progressistes allemands ; toute extension nouvelle et considérable du rôle de l'Etat est menaçante pour la liberté.

Que dire du point de vue économique et financier ? Ici, ce ne serait pas quelques paragraphes qui nous suffiraient. Il nous faudrait de nombreuses pages. Nous y reviendrons un jour : qu'on nous permette aujourd'hui seulement quelques observations. Chacun sait quel est le coulage qui existe dans les administrations de l'Etat ; nos députés eux-mêmes sont les premiers à l'avouer.

Que toutes ces critiques soient un peu excessives, nous l'admettons ; mais au fond elles sont vraies, et de là vient cette augmentation annuelle de 20 à 30 millions de dépenses pour les différents services. Eh bien, les mêmes hommes qui constatent ainsi le coulage et le gaspillage dans les administrations de l'Etat, n'hésitent pas à vouloir mettre tout le commerce de transport dans les mains de l'Etat. Quelle contradiction ! à notre budget ordinaire de 2 milliards 750 millions, à notre budget des dépenses sur ressource spéciales de 5 à 600 millions, à notre budget des dépenses sur ressources extraordinaires, montant aussi à 500 millions de francs, on joindrait un quatrième budget, celui des chemins de fer, qui monterait à près de 4 milliard, qui bientôt même dépasserait ce chiffre. L'ensemble des budgets soumis aux Chambres approcherait ainsi de 5 milliards.

Quand un pays a une dette de 26 milliards de francs comme la France, il n'a pas le droit de faire de semblables expériences. Que la Prusse s'y risque, c'est beaucoup d'audace de sa part ; mais la Prusse n'a pas de dette ; la Prusse est un Etat presque autocratique où l'administration est singulièrement stable. Avant de se lancer dans des aventures, avant de tout désorganiser pour reconstituer à nouveau, que nos députés commencent par réduire notre dette au moyen des conversions, par alléger sérieusement nos impôts. Quand ils auront fait ainsi leurs preuves de capacité économique et financière, quand l'Etat aura suffisamment démontré qu'il est un bon et économe administrateur — et en France il a sur ce point beaucoup de gages à donner, — alors peut-être on pourra aborder des pro-

blèmes de ce genre. Avouez, mon cher lecteur, que beaucoup de temps devra s'écouler avant que ces questions aient — pour nous servir du mot à la mode — de l'opportunité.

Il y a quelques semaines, nous reprisions ici notre campagne, commencée il y a dix-huit mois, contre cette fatale idée du rachat des chemins de fer par l'Etat. C'étaient, dans ce premier article, uniquement les grands intérêts économiques et politiques de la société qui nous préoccupaient. Jamais nous n'admettrons qu'une extension aussi vaste du rôle de l'Etat dans un pays où l'opinion publique est mobile, où les partis sont très-exclusifs et prompts à la curée, où les fonctions ont peu de stabilité, jamais nous n'admettrons qu'une extension aussi démesurée des attributions gouvernementales soit favorable à la liberté, à l'indépendance des citoyens.

Laissons aujourd'hui ce terrain ; plaçons-nous à un point de vue restreint, celui des porteurs de titres. Quel est le sort que leur promet ou dont les menace la Commission législative qui a soulevé inopinément cette question du rachat de nos grandes lignes de chemins de fer ? Est-ce un cadeau qu'elle va leur imposer ? Cette question mérite d'être examinée de près. Jusqu'ici nous n'avons pas en main des renseignements assez précis et assez récents pour déterminer en chiffres exacts la situation nouvelle qui serait faite dans ce projet à chaque Compagnie ; nous pouvons, néanmoins, dès maintenant, donner des indications utiles.

Le premier effet produit sur l'opinion publique par l'annonce qu'une commission parlementaire s'occupait du rachat des chemins de fer, ce premier effet a été subit et considérable.

Supposons que, malgré toutes les raisons d'ordre public et économique qui s'opposent au rachat des chemins de fer par l'Etat, la Chambre vote cette grande mesure dans les conditions qui semblent adoptées par sa commission ; supposons, en outre, que le Sénat — ce qui pour le moment n'est pas admissible — sanctionne un vote aussi imprudent : quelles en seraient les conséquences pour les porteurs de titres ? Si nous cherchons l'effet produit à la Bourse, nous voyons que les obligations des grandes lignes ont à peine reculé de 4 ou 5 francs.

Le public des obligataires a eu raison de ne pas trop s'émouvoir ; le paiement des intérêts qui lui sont dus serait à peu près aussi assuré après le rachat qu'avant, quoique, en ce qui nous concerne, nous trouvons que la situation même des obligataires est meilleure avant le rachat qu'elle ne le serait après : aujourd'hui ils ont deux débiteurs, les Compagnies d'abord, puis l'Etat qui est leur garant.

Après le rachat, ils n'auraient qu'un seul débiteur, l'Etat ; qu'un seul gage, les ressources générales du budget ; on ne le leur octroiera pas, en effet, vraisemblablement de privilège sur le réseau : or, dans notre opinion, le rachat des chemins de fer compromettrait singulièrement les finances nationales et détruirait à bref délai l'équilibre de nos budgets. Si nous étions obligataires, nous préférierions donc le *statu quo*, c'est-à-dire qu'il nous plairait davantage de conserver deux débiteurs ! la Compagnie d'abord, principal obligé, l'Etat ensuite, garant.

Si les cours des obligations n'ont été que médiocrement affectés par l'annonce du projet de rachat, il n'en a pas été de même des actions : celles-ci ont faibli. (A suivre.)

Chronique militaire.

Enfin ! on a des nouvelles de la fameuse revue qui doit avoir lieu à l'occasion de la distribution des drapeaux aux divers régiments de l'armée de Paris.

Elle aura lieu au mois de novembre prochain.

Le ministre de la guerre a voulu, en reculant la date primitivement choisie, permettre aux sénateurs, aux députés, ainsi qu'aux autres personnages actuellement en vacances, d'assister à cette grande solennité militaire.

La visite du ministre de la guerre aux places fortes et aux principales villes le long de notre frontière du Nord-Est, jette l'inquiétude dans le monde militaire allemand. Un télégramme chiffré, arrivé dans l'une de nos grandes administrations, nous ap-

prend, en effet, que le feld-maréchal de Moltke se fait rendre compte jour par jour de la pérégrination du général Gresley, et que des espions allemands déguisés de toutes façons suivent le ministre de la guerre, depuis son départ de Paris, partout où il va.

Le *Moniteur de l'Armée* publie un décret en date du 18 septembre, rendu sur le rapport du ministre de la guerre, nommant 230 sous-lieutenants dans l'infanterie pour prendre rang à la date du 1^{er} octobre 1879. Ces 230 sous-lieutenants sont les élèves sortant de l'Ecole militaire de Saint-Cyr.

Nous remarquons dans le nombre M. Roland Bonaparte, fils de M. Pierre Bonaparte, qui est nommé sous-lieutenant au 36^e régiment d'infanterie.

Nous avons annoncé que le ministre de la guerre a autorisé le port des lunettes sous les armes pour ceux des militaires qui ont été, après constatations médicales, reconnus être dans l'obligation d'en faire usage.

La *Presse* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

Eh bien, nous ne sommes pas du tout ennemi de cette innovation.

Nous allons donc enfin avoir une armée gaie !

Jusqu'ici les gouvernants, depuis le chef de tribu canaque jusqu'au plus couronné des rois, rêvaient pour leurs troupes un aspect terrifiant.

La grande barbe des sapeurs, dernier vestige des armées étrangement costumées d'autrefois, n'avait pas d'autre but.

Place au vaudeville !

Nous n'insistons pas sur ce point : à savoir qu'il n'y a rien de plus laid qu'un homme portant lunettes, et rien qui lui donne l'air moins martial, et nous passons à la pratique des instruments d'optique dans l'armée.

Il y aura d'abord le myope qui a besoin de trois lorgnons superposés, pour n'y voir à peu près qu'avec une loupe, et puis la grande question de l'oubli.

On est distrait quoique militaire.

Et l'on a oublié ses lunettes réglementaires.

Et l'on est de faction.

Où dans une grand'garde.

Et on se laisse surprendre par l'ennemi.

Où bien on tire sur son général et on le manque, — heureusement.

Moins grave : le fusilier Bridou est de faction ; un violent rhume de cerveau, cette affection ridicule pour laquelle les médecins n'ont qu'un remède : l'appeler coryza, le fait éternuer, ses lunettes tombent, se cassent, impossible de rentrer à la caserne, ce serait déserteur. D'où une suite non interrompue de quiproquos : Bridou ne présente pas les armes à un vieux légionnaire qui passe par là tout exprès, et il reste au port d'armes devant une troupe de cirque qui passe : total un mois de bloc !

Le dernier mot du genre, ce sera lorsqu'un caniche, en peine de son dernier aveugle défunt de la veille, s'entêtera à précéder un pioupiou, sous prétexte que celui-ci aura des lunettes bleues !

Chronique Locale et de l'Ouest.

THÉÂTRE. — Le tableau du personnel de la nouvelle troupe du théâtre d'Angers, dirigée par M. Chavannes, vient d'être affiché à Saumur.

Déjà, dans notre numéro paru le 16 mai dernier, nous avons désigné les principaux artistes, nouveaux ou réengagés, dont les noms suivent :

M. Gense, premier ténor, qui a chanté à l'Opéra-Comique.

M^{me} Naddi-Vallée, première chanteuse légère.

M^{lle} Marie Boulangeot, première dugazon.

M. Sureau, première basse.

M. Boulanger, premier ténor, ténor d'opérettes, premier comique.

M. Letellier, deuxième basse, jeune troisième rôle.

Nous devons ajouter, au nombre des artistes réengagés : M. Rougé, baryton en tous genres, et M^{me} Rita Lelong, première dugazon, première chanteuse d'opérettes, deux artistes que les dilettanti angevins et saumurois seront heureux de posséder pendant la saison qui va s'ouvrir incessamment.

Nous publierons le tableau complet du personnel dès qu'il nous aura été adressé.

D'après l'almanach, l'automne a commencé aujourd'hui 23 septembre, à 10 heures 48 minutes du matin.

En réalité, il a fait ses débuts il y a longtemps déjà, puisque nous n'avons pas eu de véritable été.

LE CRIME DE LA BAUMETTE.

De nouveaux détails nous sont parvenus sur l'assassinat qui a été commis dans la promenade de la Baumette.

Samedi matin, vers six heures, les sieurs Girard, journalier, et Debonne, employé d'octroi, dont les habitations sont attenantes à la promenade de la Baumette, entendirent leurs chiens pousser des aboiements furieux dans une baie bordant le pré dit le Petit-Pré. Ils se dirigèrent de ce côté, lorsque le sieur Bochet, attiré lui aussi par les hurlements des chiens, vint leur dire qu'il avait découvert une femme couchée la face contre terre et baignant dans une mare de sang. Les jupes étaient relevées et laissaient voir les jambes demi-nues; un seul pied était chaussé d'une bottine. Une clef maculée de sang fut trouvée non loin du cadavre.

Le commissaire de police, qu'on avait prévenu, arriva bientôt pour faire les constatations d'usage. Il était suivi de quelques agents et de curieux. Parmi ces derniers se trouvait un gamin qui, en voyant le cadavre, s'écria : « Mais, c'est ma sœur ! — En es-tu bien sûr ? demanda le commissaire. — Oui, je la reconnais à son bras cassé. » En effet, le bras droit du cadavre portait trace d'une cassure déjà ancienne. Interrogé sur le nom de sa famille, le gamin répondit qu'il se nommait Chrétien, et que sa sœur habitait rue Tuliballe, à Angers.

Cet enfant s'était trompé. La femme assassinée n'était pas, comme nous l'avons annoncé, Marie Chrétien. Voici comme on parvint à connaître le véritable nom de la victime. Un restaurateur de la rue de l'Aiguillerie, qui tient aussi des garnis, entendit parler d'une jeune fille assassinée. Il se rappela qu'une jeune femme du nom d'Augustine Collet, qui depuis quelques jours occupait un de ses garnis, n'avait pas reparu depuis la veille au soir. Il se rendit chez le commissaire central et fit sa déclaration. Là, il aperçut une clef tachée de sang qu'il reconnaît pour être celle de la chambre occupée par Augustine Collet. L'identité de la victime était ainsi établie.

Augustine Collet, née à Gouy, près Durtal, le 15 février 1857, s'était mariée au nommé Louis Lambert. Ce dernier comparut en 1876 devant la Cour d'assises de Maine-et-Loire, sous l'accusation d'infanticide. Il fut condamné à dix ans de travaux forcés. La femme Lambert, accusée de complicité dans la même affaire, fut acquittée. Mais, en 1877, elle subit deux condamnations; l'une à cinq mois de prison pour vol, l'autre à six mois pour vol et abus de confiance.

Il y avait quelques jours seulement qu'elle habitait rue de l'Aiguillerie, où elle vivait maritalement avec le nommé F..., palefrenier. Cet individu a été arrêté, mais il paraît que les soupçons se portent d'un autre côté. Il résulte de l'autopsie, qui a été pratiquée par M. le docteur Legludic, que la cause déterminante de la mort a été la strangulation. En effet, outre les blessures que la femme Lambert portait à la tête, on remarquait au cou deux trous profonds, creusés par les doigts de l'assassin. (Étoile.)

NANTES.

On lit dans l'Espérance du Peuple :

« Le tombeau du général La Moricière, chef-d'œuvre du sculpteur Dubois, est presque complètement dressé dans l'église cathédrale de Nantes. Les derniers travaux seront promptement achevés et l'inauguration solennelle du monument est fixée, croyons-nous, au 29 octobre.

« La cérémonie sera magnifique et digne du héros chrétien qui illustra notre ville en défendant avec tant de gloire l'Église et la France. Plusieurs évêques y assisteront, et parmi eux M^r Richard, archevêque de Larisse, M^r l'archevêque de Tours, M^r l'évêque de Laval, M^r Freppel, évêque d'Angers, prononcera un discours dans l'église cathédrale.

« Un grand nombre de personnages marquants viendront rendre un dernier hommage à la mémoire du glorieux vainqueur de Constantine, du vaincu plus glorieux encore de Castelfidardo. M. Baragnon, sénateur, se rendra à cette occasion dans notre

ville où, nous croyons pouvoir l'annoncer, il donnera une conférence qui n'aura pas moins de succès que la conférence de la salle Wagram, à Paris. »

PROPHÉTIES DE NICK.

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois d'octobre :

« Nous affirmons que les dépressions barométriques ou les bourrasques — (signalées ou non plus tard par le *New-York Herald*) — se manifesteront sur l'Europe occidentale, le plus souvent sur les Iles Britanniques, aux époques des nœuds de la lune (passage de cet astre à l'équateur), ou bien des lunestices (changement de déclinaison de notre satellite), c'est-à-dire vers les 29 septembre, 6, 13, 19, 26 octobre, à un ou deux jours près. Nous attirons l'attention des gens de mer et celle des météorologistes sur ces époques.

« Par suite, des grains, ondées ou coups de vent se feront sentir plus ou moins, et successivement sur la France et sur les pays voisins aux époques suivantes : vers les — « 1^{er} (?) », 4 », — nœud ascendant, apogée; les — « 5 (?) », 8 », — lunestice boréal; les — « 12 (?) », 15 », — nœud descendant, périgée; les — « 18 (?) », 21 », — lunestice austral; les — « 25 (?) », 27 », — nœud ascendant; les — « 30 (?) », 2 », — lunestice boréal, apogée.

« Cela à un ou deux jours près, selon la position géographique des localités, tantôt sur une latitude, tantôt sur un autre, mais principalement sur les zones du Nord et du Centre. Le nombre des points d'interrogation indique l'importance probable des perturbations.

« Gros temps à craindre. Crues d'eau. Quelques orages épars vers les 5, 12, 15, 25 et 27. Variations brusques de température; radiation solaire encore vive; nuits fraîches; gelées blanches, notamment vers les lunestices et l'apogée (1^{er} et 3^e dizaines). Eclaircies entre et durant les périodes critiques, principalement sur le Sud-Ouest et sur le Midi.

« En résumé, temps mixte, assez agité et humide sur le Nord et le Centre, un peu moins accidenté sur la zone méridionale, avec ciel souvent couvert ou brumeux dans la matinée et éclaircie l'après-midi. »

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 21 septembre 1879.

Versements de 69 déposants (16 nouveaux), 9,631 fr. 33 c.
Remboursements, 6,386 fr. 62 c.

Tribunaux.

Le conseil de guerre de Rennes vient d'avoir à faire une application sévère de la loi du 18 novembre 1875, contre un homme de l'armée territoriale prévenu d'avoir outragé un sous-officier de l'armée active :

Le nommé Bouro, ancien garde mobile pendant la guerre de 1870-71, a été classé dans la réserve de l'armée active, le 4^{er} janvier 1873, et dans l'armée territoriale au 70^e régiment territorial d'infanterie, le 4^{er} juillet 1879.

Puni de deux jours de salle de police par le commandant du recrutement de Vitry, pour avoir changé de résidence sans avoir fait les déclarations prescrites par la loi du 18 novembre 1875, il avait subi sa punition dans les salles de discipline du 70^e de ligne et en sortait le 14 juillet dernier, dans la matinée. Le soir du même jour, il se consolait de cette mésaventure dans la salle d'une auberge où se trouvaient deux sous-officiers de ce dernier régiment.

Bouro ne paraissait pas content; sans méconnaître la légitimité de la punition qui lui avait été infligée, il trouvait cependant que le sergent de garde l'avait retenu à la salle de police deux heures de plus qu'il n'aurait dû le faire, et, à cette occasion, il dit à haute voix : « Ce sergent est un mauvais chien; je ne sais pas son nom, mais lorsque je le reverrai, je le reconnaitrai bien et il n'y coupera pas ! »

Ce propos fut naturellement relevé par le fourrier Endes, du 70^e de ligne, lequel chercha à faire comprendre à Bouro que ce sous-officier était son supérieur et qu'il ne devait pas s'exprimer ainsi à son égard.

Mais Bouro, déjà dans un état d'ivresse fort avancé, reçut fort mal cette intervention

et dit au fourrier Endes qu'il était « une canaille, un misérable, » et accompagna ces injures de gestes menaçants.

Traduit à raison de ces faits devant le conseil de guerre séant à Rennes, Bouro a été condamné à la peine de cinq ans de travaux publics.

CONSEILS ET RECETTES.

Procédé pour faire économiquement du bon café.

Dans la préparation de la décoction du café, il y a deux conditions indispensables à remplir pour que le café, quelle que soit sa qualité, conserve tout l'arôme qu'il possède. Ces deux conditions sont les suivantes :

1^o Donner au café une torréfaction convenable, pour que la pellicule qui recouvre les grains soit déchirée, et que l'huile essentielle qu'il renferme puisse se développer;

2^o Retenir cette essence dans la poudre même du café, afin qu'elle puisse la communiquer au liquide.

On remplit assez facilement la première condition, en opérant la torréfaction dans les appareils convenables, afin qu'elle soit uniforme et pas trop avancée; car, dans ce cas, le café, en partie carbonisé, perd une bonne portion de ses principes nutritifs et odorants, et il prend en même temps une saveur amère et astringente fort désagréable.

Le café convenablement torréfié doit être de couleur jaune-brun et répandre un parfum fort agréable.

Il n'est pas si facile de remplir la seconde condition; car, lors même que le café torréfié est enfermé encore chaud dans des boîtes fermant assez hermétiquement, une bonne partie de l'huile essentielle se dégage.

Pour obvier à cet inconvénient, nous conseillons fortement l'emploi du procédé suivant :

Lorsque le café a été convenablement torréfié, on le place rapidement dans une boîte en fer blanc, puis on sème à la surface du sucre blanc en poudre fine en quantité suffisante. On ferme rapidement la boîte, et on agite le mélange dans divers sens, afin que le sucre se mélange avec le café torréfié.

L'essence de ce café imprègne le sucre qui la retient avec force, pour la céder ensuite à l'eau bouillante dans laquelle se fera la décoction. On moule ensuite le café, au fur et à mesure des besoins, et on traite la partie sucrée par l'eau très-bouillante; opérant de cette manière, on prépare un café excellent, parce qu'il n'a rien perdu de sa saveur et de son arôme.

Le hoquet. — Une émotion vive peut causer le hoquet; une émotion vive peut aussi le faire disparaître, mais c'est là un moyen qui n'est pas sans présenter parfois de très-graves inconvénients.

L'ingestion d'une boisson glacée, l'action de boire lentement et sans respirer, un éternuement, arrêtent souvent le hoquet. Il en est de même et mieux encore d'un simple morceau de sucre imbibé de vinaigre.

Le docteur Grelety assure qu'entre ses mains cette médication n'a jamais été infidèle. « elle fait merveille, dit-il, *tuto, cito, et même jucunde*, car la préparation n'a rien de désagréable au goût. »

Blanchiment de la toile. — Les toiles qu'on achète telles qu'elles sortent du métier à tisser, jaunes ou écruées, ont, sans contredit, plus de durée que la toile d'une éclatante blancheur, que le fabricant ne peut livrer en cet état qu'après l'avoir fait tremper dans un bain corrosif.

Mais, dira-t-on, l'éclatance s'oppose à ce que l'on porte du linge jaune ou écru. Aussi voulons-nous mettre l'éclatance d'accord avec l'économie.

Quand le linge écru sera confectionné, on le disposera — sans adjonction de toile déjà lessivée — dans un cuvier dont on aura recouvert le fond d'un lit épais de la grande ortie (ortie divique), puis on le coulera à la lessive ordinaire. Le linge, bien rincé et séché sur l'herbe, sera devenu blanc, mais il ne sera nullement brûlé.

Faits divers.

Les remparts de la citadelle de Lille sont armés de 33 pièces de canon se chargeant presque toutes par la bouche.

Mercredi 17, chacune de ces pièces a tiré quatre coups. Cette opération avait pour but de s'assurer de la solidité des affûts. D'après la *Vraie France*, deux affûts ont été rompus; de plus, une pièce a volé en éclats, mais sans blesser personne. Les morceaux ont été lancés à plus de 150 mètres de hauteur, et

l'un d'eux, pesant au moins 50 kilogr., est retombé à dix pas de la poudrière en s'enfonçant profondément dans la terre.

* *

Le parquet s'est transporté à la Chapelle pour faire de nouvelles recherches dans le domicile de l'assassin Prévost.

Ces investigations ont surtout pour but de rechercher la preuve du crime sur la personne de la demoiselle Adèle B..., disparue le dimanche gras, en 1876.

D'après les renseignements qui nous sont parvenus du quartier de la Chapelle, la justice aurait obtenu de Prévost des demi-aveux sur ce drame mystérieux.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

Nouvelles à la main.

Un ex-quincaillier, sûr de son orthographe, vient d'écrire une lettre; il la soumet à son fils, gamin de treize ans.

— Fais bien attention, Auguste; j'ai fait exprès quelques fautes d'orthographe, corrige-moi cela avec soin, que je juge un peu si l'argent que j'ai dépensé pour ton éducation a porté ses fruits.

L'enfant, après avoir lu :

— Oh! papa! comme tu m'en a mis!

Une bonne histoire de chasse :

V..., qui n'avait jamais quitté Paris, est invité à passer quelques jours à la campagne. Il achète un fusil, cinq cents amorces, deux chiens, et il part.

Le lendemain de son arrivée, en costume complet de chasseur, carnassière au côté, guêtres jusqu'aux genoux, coiffé d'un éteignoir imperméable, il fait son entrée dans le parc.

On l'entend tirer une trentaine de coups de fusil. Quand il rentre, on lui demande :

— Eh bien, avez-vous tué quelques lapins ?

— Non, répond V... Et il ajoute d'un ton triomphant : Mais je leur ai fait une rude peur !

On parlait chez M^{me} S... d'un ingénieur qui venait de faire une invention.

— Combien gagnera-t-il avec cela ? demanda un jeune freluquet en manière de plaisanterie.

— A peu près 10,000 francs, lui répondit-on.

— Ah! le pauvre diable! reprit-il d'un air dédaigneux; conçoit-on qu'on se fasse inventeur ? Je préférerais labourer la terre avec mon nez.

— Eh! eh! qui sait? riposta gaiement M^{me} S... vous y trouveriez peut-être des truffes !

Le jeune homme n'a pas demandé son reste.

Voici textuellement le toast qu'un maire radical a prononcé à l'occasion de la fête des vigneron :

— Messieurs, je bois à la République qui a fait de vous des hommes libres et qui demain en fera des hommes intelligents !

Demain ! est un bijou.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Gérôme. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, à Montpellier, par F. B. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — *Les Belles Amies de M. de Talleyrand*, par M^{me} Mary Summer. — *Assemblée nationale comique*, par Cham et Lireux. — *Hélène Vaillant*, par Jules Sandeau (suite). — Bulletin financier. — Échecs.

GRAVURES : Statue de François Arago, qui doit être inaugurée à Perpignan le 21 septembre. — G. Roger, ex-artiste de l'Opéra, professeur au Conservatoire, décédé le 12 septembre. — Le major Cavagnari, ambassadeur d'Angleterre à Caboul, assassiné par les Afghans. — Montpellier : congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. — Algérie : le général Forge-mol passant en revue la colonne expéditionnaire de l'Aurès. — Funérailles du baron Taylor. — *Assemblée nationale comique*, par Cham (douze dessins). — Expédition polaire du docteur Nordenskiöld. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements), 1 an, 22 fr.; 6 mois, 11 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à
MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS			ARRIVÉES		
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.	1 h. 25 soir.	4 h. 50 soir.	9 h. 45 soir.
8 h. 10 —			4 h. 55 —		
11 h. 25 soir.			7 h. 40 —	11 h. 35 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 SEPTEMBRE 1879.

Cours au comptant.				Cours au comptant.				Cours au comptant.			
Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	83 70		10	Crédit Foncier colonial	450			Canal de Suez	720		5
2 % amortissable	86 80	10		Crédit Foncier, act. 500 f. ..	1100	55		Crédit Mobilier esp.	118		
4 1/2 %	114		25	Obligations foncières 1877 ..	391		2 75	Société autrichienne.	579 75		0
5 %	118 40	10		Sec. gén. de Crédit industriel et commercial.	739 75	3 75		OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	515	1		Crédit Mobilier	782 50	2 50		Orléans	888 75		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	337 50	50		Crédit Foncier d'Autriche ...	745	5		Paris-Lyon-Méditerranée. ..	885 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514	1		Est	737 50		2 50	Est	393 50		
— 1865, 4 %	531		50	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1179 50	2 50		Nord	385		
— 1869, 3 %	414			Midi	868 75	1 25		Ouest	385 50		
— 1871, 3 %	405		1	Orléans	1190			Midi	385 50		
— 1875, 4 %	531			Nord	1475		10	Paris (Grande Ceinture). ..	398 50		
— 1876, 4 %	531			Orléans	1190			Paris-Bourbonnais	385 50		
Banque de France	3325	15		Ouest	787 50		9 50	Canal de Suez	517		
Comptoir d'escompte.	885	10		Compagnie parisienne du Gaz.	1325		12 50				
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique ..	665		5				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		
3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.	6 — 45 — — — — — — —	8 — 56 — — — — — — —
1 — 35 — — — — — — —	3 — 32 — — — — — — —	7 — 15 — — — — — — —
10 — 37 — — — — — — —	DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte, omnibus, express, (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.		
8 — 31 — — — — — — —	9 — 40 — — — — — — —	19 — 40 — — — — — — —
4 — 44 — — — — — — —	10 — 28 — — — — — — —	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 5 octobre 1879, à midi,
Aux Rosiers, en l'étude de M^e COURTOIS, notaire,

675 PIEDS D'ARBRES

Essences de peupliers, d'aulnes, léards, chênes et noyers.

- 1^{er} LOT. — Cinquante-neuf pieds de peupliers et un pied d'aulne, plantés sur le chemin de Porteau, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 60. 60
 - 2^e LOT. — Soixante pieds de peupliers, sur le même chemin, marqués des numéros 61 à 120. 60
 - 3^e LOT. — Soixante-trois pieds de peupliers, sur le même chemin, marqués des numéros 121 à 183. 63
 - 4^e LOT. — Soixante-quinze pieds de peupliers, sur le chemin de l'Aupin, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 75. 75
 - 5^e LOT. — Quatre-vingt-treize peupliers, sur le chemin des Brettes, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 93. 93
 - 6^e LOT. — Quatre-vingt-quatorze pieds de peupliers, sur le chemin de la Ligne, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 94. 94
 - 7^e LOT. — Cent quinze pieds de peupliers, sur le même chemin, au couchant, marqués des numéros 1 à 115. 115
 - 8^e LOT. — Cinquante-six pieds de peupliers, sur le chemin de Montcoitiers, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 86. 86
 - 9^e LOT. — Quarante pieds de peupliers, sur le même chemin, marqués des numéros 87 à 94. 40
 - 10^e LOT. — Dix pieds de peupliers-léards, en face la ferme de Mauzé, commune de Saint-Clément, au pied du talus de la route nationale, marqués des numéros 1 à 10. 10
 - 11^e LOT. — Trois chênes à haute tige, sur le pré de la ferme des Boires, commune des Rosiers, au pied du talus nord de la route nationale. 3
 - 12^e LOT. — Six noyers, plantés dans la vigne de la ferme des Boires, commune des Rosiers. 6
- TOTAL..... 675

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e COURTOIS.

A CÉDER DE SUITE

A Angers, près la gare d'Orléans, après fortune faite,

TRÈS-BON HOTEL RESTAURANT

AFFAIRES SURES.

S'adresser à M^{me} PERDREAU, rue de la Visitation, n^o 1, à Angers.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 4,

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (54)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,

AVEC CAVE ET GRENIER

Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

IL A ÉTÉ PERDU, il y a environ un mois, du Pont-Fouchard au bois de Pocé, par le chemin des Sables, UN ALBUM DE MUSIQUE.

Le rapporter au bureau du journal; il y aura récompense.

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur
LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

EXTRAIT DU CATALOGUE

- Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés. 600
- Dictionnaire de Littré et Supplément. Édition Hachette, 5 volumes brochés. 412
- Dictionnaire d'Histoire naturelle, par D'ORNIGNY. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main. 480
- Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de WURTZ. 5 volumes. Ouvrage terminé. 90
- Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes. 496
- Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-f^o coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8^o. 2 volumes richement reliés. 425
- Grand Atlas universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio reliées en un volume. 90
- Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet. 800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,
PORTION DE MAISON
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hotel-Dieu, n^o 4.
S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

UN HOMME SÉRIEUX désire trouver un emploi comme comptable dans une maison de commerce.
S'adresser au bureau du journal.

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.



PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.